

BEYOĞLU

QUOTIDIEN POLITIQUE ET FINANCIER DU SOIR

DIRECTION : Beyoğlu, Istanbul Palace, Impasse Olivo — Tél. 4432
RÉDACTION : „ Yazici Sokak 5, Zelliç Frères — Tél. 49266

Pour la publicité s'adresser exclusivement à la Maison
KEMAL SALIH - HOFFER - SAMANON - HOULI
Istanbul, Sirkeci, Asirefendi Cad. Kahraman Zade H. — Tél. 20094-95

Directeur-Propriétaire : G. Primi

L'arrêt du Conseil d'Etat dans le procès de la Société des Tramways

Un système de droit particulier, indépendant du droit ordinaire, régit partout les contrats de concessions

Le Ministère des Travaux Publics ne saurait assumer aucune responsabilité du fait de la non-exécution des expropriations par la Municipalité

Ankara, 26, A.A. — Voici la traduction non-officielle de l'arrêt du Conseil d'Etat dans le procès intenté par la société des tramways d'Istanbul contre le ministère des travaux publics :

L'assemblée publique des sections du contentieux du Conseil d'Etat, jugeant au nom de la nation turque, décide que :

L'intervention et la compétence du Conseil d'Etat

Sont appelés « contrats de concessions de services publics », les contrats qui se basent sur l'exploitation d'un service public, pendant une longue période, par une personne ou par une société qui, avec ou sans subventions, munie ou privée de garantie de bénéfice, mais liée par ses obligations contractuelles, effectue elle-même les dépenses de ce service et à qui sont conférés le droit et l'autorisation de percevoir de ceux profitant du service une somme, suivant un tarif déterminé.

Les contrats de cette sorte, tout en faisant partie de l'ensemble des contrats administratifs du fait qu'ils imposent aux contractants des obligations dérivées du droit administratif, accusent une différence par rapport aux autres contrats administratifs par le fait qu'ils nuisent les contractants des droits du pouvoir public pour assurer le but, qui est l'exploitation d'un service public et son fonctionnement d'une façon permanente et régulière.

C'est en conséquence de cette différence qu'un système de droit particulier, indépendant du régime du droit ordinaire et découlant du droit public, fut adopté dans tout les pays à l'endroit des contrats de concessions, et toutes sortes de différends découlant de ceux-ci furent placés dans le domaine de la juridiction administrative.

Cette règle qui s'applique aujourd'hui sans exception partout où à côté de la juridiction judiciaire existe une juridiction administrative se trouve confirmée en Turquie d'une façon excluant toute contestation par la loi numéro 1859 qui, se basant sur le statut organique, donna naissance au Conseil d'Etat.

En effet, le paragraphe « b » de l'article 19 de cette loi stipule que les différends surgissant entre les contractants à la suite des contrats conclus dans le but de l'exploitation de l'un des services publics, seront jugés, en premier et en dernier ressort par le Conseil d'Etat. Le paragraphe « 2 » de l'article 22 porte également la même stipulation sur les concessions des affaires de l'économie et des travaux publics.

Par conséquent il est évident qu'il n'est pas possible d'adopter les conclusions de la partie demanderesse soutenant que le jugement d'un tribunal fonctionnant sous le régime du droit public est nécessaire avant que l'on n'entreprene les formalités d'annulation de n'importe quel contrat de concession.

Un point de droit

D'autre part, la juridiction du Conseil d'Etat est instaurée pour ceux qui se considèrent lésés en leur droits ou intérêts par suite des actes et décisions administratifs du gouvernement. Dans les procès administratifs à intenter auprès du Conseil d'Etat, le gouvernement doit toujours occuper la place de la partie défenderesse. Ceci ressort également de l'article 25 de la loi sur le Conseil d'Etat, qui stipule que dans

les procès administratifs, le droit d'action des individus commence à la date de la notification d'une décision ou d'un acte administratif, ou à la date où ces actes et décisions sont portés à la connaissance des intéressés par la voie d'exécution, et il décroît après soixante jours. C'est parce que le législateur n'a pas prévu l'action du gouvernement devant le Conseil d'Etat que l'article précité ne mentionne que les personnes privées. Il est vrai qu'il y a également des cas où le gouvernement peut intenter un procès devant le Conseil d'Etat, mais c'est uniquement comme pourvoi en cassation contre les jugements mentionnés dans le paragraphe « d » de l'article 20 de la loi sur le Conseil d'Etat. En dehors de cela, le gouvernement ne peut pas se constituer partie demanderesse dans les questions et les différends mentionnés dans les articles 19 et 22 de la loi et pour lesquels la compétence de juridiction, en premier et en dernier ressort appartient exclusivement au Conseil d'Etat.

Les charges et les prérogatives de l'Etat

En plus, la raison d'être des contrats de concessions de services publics étant uniquement l'exploitation de ce service, les contrats de cette sorte ne peuvent pas présenter le caractère d'un acte contenant les engagements réciproques des contractants sur les modalités d'exécution d'une initiative privée et personnelle. Ces contrats expriment en réalité la forme de gestion de service public.

Par conséquent, il est clair que la situation du gouvernement vis-à-vis des contrats ne consiste pas seulement dans le rôle d'une partie contractante ordinaire. Car, en principe, c'est au gouvernement qu'incombe l'exploitation du service public. Il ne peut être le véritable responsable de ce service, qui est sa tâche essentielle, du fait qu'il l'a cédé à un autre. En d'autres termes, un service public concédé ne perd jamais sa nature initiale : C'est dans le principe susmentionné que résident les raisons pour lesquelles le gouvernement ne constitue pas, dans les contrats de concession, une partie ayant seulement le droit et le pouvoir d'un simple individu, mais qu'il est considéré partout comme le véritable propriétaire et maître du service et reconnu comme ayant un droit de contrôle tellement illimité.

L'un des principes essentiels et généraux du droit public est aussi celui selon lequel le gouvernement n'est nullement obligé, dans l'appréciation des nécessités de son devoir et dans son application, de prendre l'autorisation de n'importe quelle autorité.

Il est donc nécessaire d'admettre que l'Etat qui possède les droits de l'autorité publique soit libre d'entrer en action et de prendre, de sa propre initiative, les mesures qu'il jugerait nécessaires pour l'exploitation d'un service public, dont l'accomplissement lui incombe en principe, dans le cas où un concessionnaire quelconque n'exécuterait pas les obligations stipulées dans son contrat de concession.

Par conséquent, les conclusions de la patrie demanderesse, d'après lesquelles le gouvernement serait l'égal de l'individu dans les contrats de concession et n'aurait pas le droit d'agir librement, dans les différends

y relatifs, étant lié par les règles du droit privé, ne sont pas recevables.

L'annulation du contrat de concession

Quant à la légalité ou à l'illégalité des raisons sur lesquelles s'appuie le ministre des Travaux Publics dans la question d'annulation des contrats de concession que la société demanderesse a obtenu les 21 et 24 juillet 1926 il convient d'observer ce qui suit :

- 1.— Construire des lignes de tramway fixées.
- 2.— Verser à la municipalité la somme de 200.000 ltqs. pour les expropriations à effectuer.
- 3.— Faire le pavage du pont de Karaköy, l'entretenir et le maintenir en bon état jusqu'à la fin de la concession.
- 4.— Créer des lignes d'autobus entre des endroits indiqués et au tarif fixé.
- 5.— Porter à 7.200 ltqs les allocations de contrôle revenant à la municipalité.

La thèse de la Société

La société affirme :
Que l'obligation de construire de nouvelles lignes de tramway mentionnée dans le paragraphe 1 est conditionnée, d'après les stipulations du contrat, par des expropriations et des terrassements à faire sur le tracé de ces lignes ;
que les obligations mentionnées dans les paragraphes 2, 3, 4 et 5 sont entièrement accomplies ;
que la ligne Fatih-Edirnekapi, qui figure parmi les lignes mentionnées dans le paragraphe 1 et dont l'expropriation du tracé fut effectuée entièrement par la municipalité, est déjà construite et mise en exploitation ;
que la non-construction des autres lignes mentionnées dans le même paragraphe provient du fait que la Municipalité n'a pas effectué les expropriations nécessaires sur le tracé de ces lignes et, qu'en raison d'un retard provoqué par la négligence de la Municipalité, elle ne devrait pas être tenue responsable ;
elle prétend donc que l'annulation de son contrat ne serait équitable ni du point de vue du code commercial ni de celui du code civil.

L'intérêt du public prime toute autre considération

Le but de la conclusion de chaque contrat de service public étant, ainsi qu'il a été mentionné plus haut, l'exploitation continue et régulière de ce service, il est indubitable que la convention devient caduque dans le cas où pour n'importe quelle raison, ce but ne serait pas atteint. Les raisons que l'on avance pour justifier le non-accomplissement du service public ne peuvent pas avoir d'effet pour supprimer cette caducité, car le contrat est conclu pour l'accomplissement même de ce service. Dureté les contrats administratifs ont eux aussi à leur base, comme tous les contrats, d'ailleurs, l'équilibre des intérêts des parties contractantes. Les intérêts ac-

(Lire la suite en 4ème page col. 4)

Le plan de développement d'Istanbul

C'est celui de M. Erzoltz qui a été choisi

Dans sa séance d'hier le jury, chargé de faire un choix parmi les plans qui lui étaient soumis pour le développement de la ville d'Istanbul, s'est prononcé définitivement pour celui du Professeur Erzoltz. Ceux de M. M. Agache et Lambert ont été classés second et troisième. Le premier recevra dix mille et le second cinq mille Ltqs. à titre de gratification.

Sur les 750.000 Ltqs. que la Municipalité compte emprunter de la Banque des Municipalités, 110.000 Ltqs. seront consacrées à la réalisation du plan de M. Erzoltz. Cet urbaniste va être appelé à Istanbul où il aura à faire encore quelques études complémentaires. On passera à l'application à partir de l'été prochain. Les travaux dureront trois ans.

Les gaz asphyxiants

La Paz, 27, A.A. — Le ministre de la guerre annonce qu'il reçoit des renseignements disant que le Paraguay emploiera des gaz asphyxiants lors de sa prochaine offensive.

Les troupes britanniques et italiennes rentrant de la Sarre s'arrêtent en France

Paris, 27, A.A. — Les troupes britanniques et italiennes de retour de la Sarre s'arrêtent en France, au cours de leur passage et visitent les fronts de la grande guerre et les villes. Elles sont très amicalement accueillies.

Une exposition de l'art italien à Paris

Paris, 26, — La grande Exposition de l'art italien qui constituera le plus grand événement de la prochaine saison artistique occupera le Petit Palais et le musée du Jeu de Paume. On y exposera toutes les œuvres des grands maîtres italiens existant dans les musées de France et 200 chefs d'œuvres de sculpture et d'art décoratif expédiés d'Italie.

Ecrit sur de l'eau...

Il pleut des pétales de roses
SAMAIN

Un « Lecteur du « Beyoğlu » m'écrit pour me signaler l'épouvantable état de malpropreté de la rue qu'il habite.

Que puis-je y faire ? Dois-je aller la nettoyer ?
Je me contenterai de faire un brin de chacun dans la colonne de ce quotidien que le patron met chaque jour à ma disposition avec la meilleure grâce et de reproduire quelques lignes de l'épître de mon aimable correspondant.

Plusieurs locataires de maisons voisines, m'écrit-il, ne se gênent pas le moins du monde. Lorsqu'ils ont fini de dîner, ils ramassent dans un vieux journal tous les restes et les flaqueurs par la fenêtre après avoir jeté un coup d'œil dans la rue...

Très gentil de leur part ! Ne trouvez-vous pas que ce sont des voisins charmants ? Avant de lancer leur bombe, ils prennent la peine de se pencher pour voir si elle ne risque pas de tomber sur la tête de quelque passant.

J'en ai vu qui ne prennent pas tant de précautions.

Quant aux doléances que ledit lecteur me charge d'adresser à la Municipalité, mots et bouche close ! D'ailleurs, c'est tellement inutile ! Notre vali nous a bien fait comprendre qu'il n'est pas Hercule et qu'il ne se sent pas la force et le courage de nettoyer les écuries d'Augias.

Nos rues sont sales, terriblement sales. Nous le dirons et le redirons sans cesse. On ne le répètera jamais assez. Le service de la voirie et le service des... amendes fonctionnent de façon pitoyable. Ils sont quasi inexistantes. D'autre part, l'impunité donne aux contrevenants — dont le nombre augmente de jour en jour — une audace incroyable :

Il pleut des chiffons de papier, des zestes de citrons, des épluchures d'oranges ou de patates, des arêtes de poissons, des os de poulet ou de coutelettes :

Il pleut du pain, des vieilles lettres d'amour, des noyaux d'olives, des rats crevés, des boîtes de sardines :

Il pleut d'étranges choses que je ne peux pas appeler par leur nom :

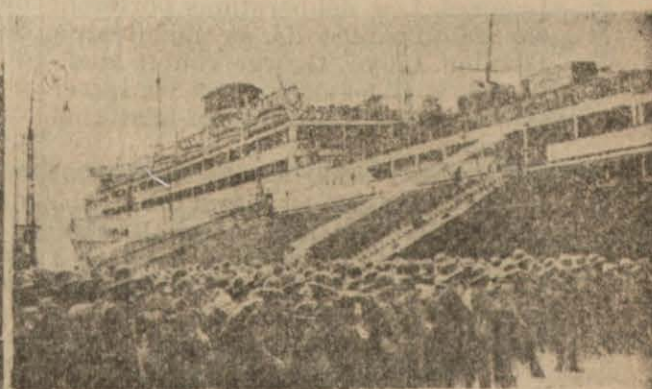
Il pleut des godasses, des ampoules électriques, des bouteilles vides, des pots à fleurs ; c'est un véritable bombardement aérien ! au secours !

VITE

Dépêches des Agences et Particulières

Un communiqué officiel de la direction de la presse italienne

L'Italie peut mobiliser 37 classes avec un total de 7 à 8 millions de combattants



L'embarquement à bord du « Vulcania ». — L'enthousiasme des mitrailleurs. — Les artilleurs en tenue coloniale.

Rome, 27. — Le sous-secrétaire à la presse communique :

Les opérations d'embarquement des effectifs et du matériel de la division « Peloritana » destinés à l'Afrique Orientale pour le renforcement immédiat des défenses de nos deux colonies s'effectuent normalement et en ordre parfait.

La division « Gavinana » sera concentrée ces jours-ci à Naples.

L'appel d'autres classes, outre celle de 1911, est exclu — sauf en ce qui concerne les contingents d'officiers et des spécialistes nécessaires et sauf des complications européennes.

Les dites complications européennes paraissent d'ailleurs devoir être exclues dans la période actuelle, après les récents accords de Rome et de Londres et en prévision des développements ultérieurs plus importants qu'ils pourraient avoir et qui entrent dans le cadre des directives de la politique italienne.

Toutefois, en vue de toute éventualité, il est bon de rappeler que comme conséquence de la nouvelle loi fasciste étendant l'obligation du service militaire de 18 à 55 ans, l'Italie peut mobiliser 37 classes avec un total d'effectifs de 7 à 8 millions d'hommes.

La classe 1914 sera appelée sous les armes en temps normal, c'est à dire le 1er Avril. Des demandes d'enrôlement volontaire continuent à affluer par milliers au ministère de la guerre qui en tient dûment compte. Deux nouvelles divisions qui s'appelleront « Peloritana II » et « Gavinana II » ont été constituées. Tout le matériel qui part est remplacé immédiatement par des commandes simultanées à l'industrie nationale.

Rome, 27, A.A. — Du correspondant de Havas :
Les cercles officiels démentent les bruits disant que l'Italie concentre des troupes près du défilé du Brennero. Ils relèvent toutefois que l'Italie a le droit de maintenir des garnisons dans les centres frontaliers.
Le communiqué officiel publié hier, s'il déclare qu'aucune complication européenne n'est actuellement en perspective, n'en constitue pas moins un sérieux avertissement à quiconque aurait l'intention de troubler l'ordre actuel et indique nettement que le gouvernement fasciste est décidé à intervenir, si cela est nécessaire.

Le gouvernement français demeure attaché au pacte Oriental

Sir John Simon est attendu demain à Paris

Paris, 27, A.A. — Avant de se rendre à Berlin sir John Simon viendra à Paris le 28 février et rencontrera M. Laval. Le gouvernement reste attaché au pacte oriental. Aussi prévoit-il qu'il se consacrera plus spécialement à sa réalisation.

Le voyage à Moscou

Londres, 27, A.A. — Du correspondant de Havas :
Les négociations anglo-russes au sujet de la visite d'un ministre anglais à Moscou aboutiraient seulement, dit-on, après le retour de Berlin de Sir John Simon.

C'est à la lumière des informations recueillies auprès des dirigeants du Reich que le cabinet de Londres dé-

cidait si les dispositions rencontrées permettent un voyage à Moscou.
D'autre part, on assure que sir John Simon partirait la semaine prochaine pour Berlin où il arriverait dans les environs du 6 mars.

Le drame de Marseille La « femme blonde » entre en scène

Marseille, 27, A.A. — Après l'interrogatoire des trois inculpés croates, M. Paul-Boncour, avocat de la reine de Yougoslavie, estima que leur silence est un aveu et que la rencontre de la « femme blonde » et de son compagnon avec les « oustachis » envoyés en France décida du drame terroriste de Marseille où le roi Alexandre et Barthou trouverent la mort.

L'histoire de la Révolution

Comment s'effondra la chimère d'un grand empire britannique en Orient

Le cours de M. Hikmet

L'ex-ministre de l'Instruction publique M. Hikmet poursuivant ses cours à l'Institut de la Révolution a évoqué la période d'armistice. Le conférencier a dit entre autres :

La réalisation des vastes aspirations britanniques dépendait en premier lieu de la possession d'Istanbul et de la maîtrise du Bosphore. Car on ne peut attendre par une autre voie ni le Caucase ni la mer Caspienne.

Les souvenirs du maréchal Wilson

Il fallait donc que l'Angleterre fit prévaloir son hégémonie parmi les forces d'occupation à Istanbul. Elle tenait également à ce que ces forces appartenissent à des puissances d'outre-mer, étant donné qu'un Etat maître d'Istanbul, par terre, aurait pu en chasser les Anglais. Ce point avait à cette époque une importance capitale.

Le carnet de notes publiées en partie antérieurement et en partie ultérieurement à l'armistice par le feld-maréchal Wilson, chef de l'état-major des armées britanniques, contient des révélations très importantes au sujet d'Istanbul. On y lit notamment : « Quelque temps avant la bataille de la Sakaria, déclenchée en juin 1921, un conseil des ministres se réunit à Londres. Les délibérations portèrent sur les difficultés de se maintenir à Istanbul. Lloyd George voulut abandonner la ville aux Turcs et conserver seulement les Dardanelles. Le maréchal Wilson s'y opposa.

L'amiral Fischer s'éleva également contre cette thèse en disant :

« Istanbul a pour nous plus d'importance que l'Irlande. Si nos forces militaires actuelles sont insuffisantes, retrouvons celles qui occupent l'Ile pour les expédier à Istanbul. »

On voit que le premier souci des Anglais consistait à régner sur Istanbul.

Les Anglais et

l'Empire Ottoman

Leur seconde préoccupation était d'écraser l'Empire ottoman. La porte de l'Orient se trouvait entre ses mains. La Perse, l'Irak et la Russie étaient limitrophes. Il y avait danger de se trouver un beau jour entre deux feux, au Caucase. Il fallait donc à tout prix anéantir l'Empire ottoman en vue d'asseoir sur ses ruines un grand empire britannique. Mais l'Angleterre ne prit pas à sa charge le soin d'écraser le Turquisme. La Turquie devant être morcelée, elle allait être désormais limitrophe avec l'Arménie et les territoires cédés à l'Amérique, la France et l'Italie. Celles-ci se trouvant alors occupées ailleurs ne pouvaient pas se lancer sur Istanbul. La troisième condition était l'affaiblissement de la Russie. Pour se maintenir dans ces régions par leurs propres forces les Anglais auraient dû déployer beaucoup d'efforts.

A la recherche d'auxiliaires

La Grande-Bretagne a créé son vaste empire avec adresse et intelligence. Elle a toujours su conduire à bonne fin toutes ses entreprises en sacrifiant le moins possible d'hommes et d'argent et en se servant d'éléments auxiliaires intérieurs et extérieurs.

C'est ainsi qu'elle a conquis les Indes et l'Egypte. Elle devait également agir de même en cette occurrence, d'autant plus qu'elle venait de sortir de la guerre fortement épuisée en hommes et en argent.

Les éléments sur lesquels elle pouvait compter en cette circonstance étaient d'abord les Turcs, les Arabes et les Persans résidant en ce pays, puis venaient les Arméniens et les diverses autres minorités. Les forces auxiliaires extérieures étaient constituées pour elle par la France et l'Italie. Ces deux puissances avaient été autorisées par des traités secrets à s'emparer de certains territoires en Anatolie. A ces deux puissances on voulait adjoindre encore l'Amérique. On a prétendu d'autre part qu'une convention secrète avait été signée entre Vahideddin et l'Angleterre. Ce document n'a pas été retrouvé. Il est fort vraisemblable que Vahideddin l'ait emporté avec lui.

Bien que le bruit ait couru à cette époque que parmi les hommes politiques anglais d'aucuns voulurent gagner les Turcs à leur cause comme ils gagnèrent les Hellènes et en firent un instrument de la politique anglaise, il n'existe aucun document susceptible de le confirmer.

La faillite de la collaboration hellénique

La politique de Lloyd George tendant à se servir des Hellènes pour réaliser ses fins avait été l'objet des critiques des généraux britanniques. Ceux-ci soutenaient que les Hellènes ne pourraient pas battre les Turcs.

Tant que la résistance des Turcs fut faible on put passer outre à ces objections. Mais le moment vint où il fallut chercher d'autres auxiliaires.

Le conférencier, après avoir émis certaines considérations sur les avantages que l'Angleterre avait cru pouvoir tirer de l'élément arabe et souligné le traité de protectorat que les Anglais avaient fait signer aux Persans

en août 1909 poursuit son exposé en ces termes :

Une délégation persane s'était rendue à Paris à cette époque et s'était adressée à la conférence de paix revendiquant que les frontières de l'Iran fussent étendues d'une part jusqu'à Mer ve Khiva et Bokhara, et de l'autre jusqu'à l'Euphrate. Néanmoins l'Angleterre ne s'opposait pas à ces revendications sachant qu'au cas où ces territoires eussent été cédés à l'Iran elle aurait pu y faire prévaloir sa domination par la voie du mandat. Entre le gouvernement persan d'alors et celui d'aujourd'hui il n'y avait aucun rapport au point de vue de l'intelligence et de la capacité.

Le gouvernement iranien se trouvait à ce moment là dans un état de dépression pire que celui de l'Etat ottoman.

Le profit que les Anglais ont pu en tirer c'est celui d'avoir fait installer sur les frontières ottomanes, les Nestoriens et les Assyriens, races des plus combattives.

La "grande Arménie" du traité de Sèvres

Revenons aux Arméniens. L'Arménie devant être créée par le traité de Sèvres couvrait la liaison entre le Turquisme et le Caucase. Les armées anglaises se trouvant en Perse ne devaient pas rester sous la menace des armées turques. Mais les Arméniens ne pouvaient pas mener à bonne fin à eux seuls cette tâche.

Ils n'avaient pas la majorité dans les territoires qui leur étaient assignés. Tout en étant animés du courage individuel, c'est-à-dire de celui qu'il peut avoir pour lancer des bombes et attenter à la vie des autres, ils n'ont jamais réussi (fort vraisemblablement par leur inexpérience) à se battre en tant qu'armée collective. Si les Arméniens anatoliens ni ceux du Caucase n'ont jamais pu tenir pied contre des effectifs turcs, même cinq fois inférieurs aux leurs.

En présence de cette situation les Arméniens se mirent à la recherche d'une puissance mandatrice. Le président Wilson leur était favorable. Mais il fallait expédier cinq divisions. Le Sénat américain refusa de se lancer dans des aventures pareilles. On voulut charger à un moment donné la S. D. N. du mandat sur l'Arménie. Mais il fallait que cette institution organisât une force armée. Ceci ne réussit pas non plus. Les Arméniens ne pouvant rien faire tout seuls, personne ne voulut se charger de s'emparer pour leur compte des villayets orientaux. Il s'est avéré qu'aucune puissance n'était en mesure d'occuper ces régions. La France qui, au début, avait pris cette affaire au sérieux, avança jusqu'à Maraç où elle essaya une défaite sanglante. Ses armées durent battre en retraite au milieu des neiges en laissant sur les champs de bataille 17.000 morts, en majorité des Arméniens.

Ultérieurement la Perse se trouva en danger. Les Nestoriens et les Assyriens furent écrasés.

Les Anglais, craignant une attaque brusquée, durent évacuer le Caucase. Finalement ils se décidèrent à se maintenir à Istanbul seulement.

L'écroulement final

Mais après la défaite des Hellènes à Izmir et l'arrivée des armées turques aux environs de Canakkale, ils n'osèrent pas affronter une nouvelle guerre contre les Turcs.

Les Russes ayant créé entretemps un Etat très fort, la chimère du grand Empire britannique en Orient s'effondra sur le coup. C'est là une épiode du mouvement nationaliste. La Russie, étant devenue bolchévique, se trouva en butte aux attaques des puissances capitalistes. Les mêmes Etats luttant également contre les Turcs, une amitié commune se fonda entre la Turquie et la Russie soviétique. Cette amitié devint des plus essentielles et constitua l'un des principes essentiels de la politique turco-soviétique.

La vie locale

Le Vilayet

Franchise postale

Dans le projet de loi en élaboration au sujet du nouveau tarif de l'administration des Postes et Télégraphes les soldats jusqu'aux caporaux et sergents, les établissements d'utilité publique tels que le « Hilal-i Ahmer » (Croissant Rouge) l'« Himayet Ettal » (Protection de l'enfance) le « Tayyare Cemiyeti » (Ligue aéronautique) jouiront de la franchise postale.

Nos nouvelles pièces en métal
L'Hôtel des monnaies d'Istanbul va bientôt commencer la frappe des pièces en argent de 50 et 25 piastres qui avec les pièces en argent de 100 piastres représenteront une valeur de 8 millions de livres turques.

Pour ce qui est de la monnaie en nickel de 10, 5 et 1 piastres on en frappera jusqu'à 7 millions de livres turques dans l'espace de 4 ans.

Les nouveaux timbres de surcharge pour les frais judiciaires

On a déjà émis et distribué les nouveaux timbres de 1, 2, 5, 10, 20, 50, 100 et 500 piastres d'une valeur de 9 millions de Liras que l'on doit utiliser pour les nouveaux impôts établis par l'élévation du tarif des frais judiciaires. Les recettes réalisées de ce chef serviront à la construction d'un palais pour le Cour de Cassation et les aménagements à introduire dans les bâtiments servant de prisons.

A la Municipalité

Les bâtisses d'Istanbul

D'après les résultats acquis à la suite des opérations de numérotage, il y a à Istanbul 143.000 maisons et bâtisses.

Trois procès

Le quatrième tribunal civil est en train d'examiner trois procès intentés contre la municipalité d'Istanbul.

Celle-ci prétend avoir cédé à la route du terrain pris sur le jardin Municipal pour agrandir l'artère de Tepe Basi et demande en conséquence des propriétaires des bâtisses situées en face une indemnité de compensation. Ces derniers refusent.

Le consulat de Russie demande à son tour de la Municipalité 27.000 Liras d'indemnité, celle-ci ayant pendant la guerre général fait démolir en partie la bâtisse du consulat pour élargir la rue.

Enfin les propriétaires des tuileries de Buyukdere se refusent à payer l'indemnité de 38.000 Liras que leur réclame la Municipalité pour les dégâts qu'ils auraient occasionnés au cimetière de l'endroit au moment de la construction de leurs tuileries.

La santé publique

Contre la dyptérie

La direction de l'hygiène d'Istanbul se plaint de ce que les parents qui, font vacciner contre la dyptérie leurs enfants qui ne vont pas encore à l'école, ne sont pas aussi nombreux qu'on l'eût souhaité. Elle leur recommande de ne pas manquer l'occasion tout en ajoutant que cette vaccination est obligatoire, même s'il n'y avait pas de malade.

Les Associations

A l'Union Française

Nous apprenons que, officiellement, le Comité de direction de l'Union Française est démissionnaire.

La date des nouvelles élections n'ayant pas encore été fixée, de nombreux lecteurs, membres de l'Union, nous ont fait part de leur désir de la connaître prochainement.

Le «Halk evi», d'Istanbul

D'après une brochure publiée par le «Halk evi» (Maison du Peuple) d'Istanbul il y a été donné au cours d'une année 41 conférences suivies par 7975 auditeurs, 38 représentations auxquelles ont assisté 14010 spectateurs, 12 concerts auxquels assistaient 2975 personnes, 5 expositions visitées par 9850 personnes. Les bibliothèques d'Istanbul et de Beyoglu ont été fréquentées par 52699 lecteurs. Les élèves qui ont suivi les cours sont au nombre de 21926.

Les arts

A la mémoire du grand Sinan

Des préparatifs ont déjà commencé pour les cérémonies commémoratives qui se dérouleront le 31 mars 1935 pour honorer la mémoire du grand architecte turc Sinan. Il sera publié un livre contenant des renseignements inédits sur ses œuvres. Le programme des fêtes qui sera élaboré par le Halkevi prévoit des discours qui seront prononcés à la mosquée Süleymaniye.

Des délégués d'Istanbul participeront aux cérémonies qui se dérouleront également à Edirne.

Le centenaire de Bellini

Le centenaire de la mort de Bellini, le grand compositeur d'opéras dont on admire surtout la pureté de la mélodie et le sentiment dramatique, a été célébré cette année-ci par tous les mélomanes avec un enthousiasme justifié. Le souvenir du grand sicilien a son œuvre seront évoqués en notre ville également. Nous apprenons que l'éminent artiste qu'est le Mo Chev. Dino De Vecchi, donnera le 2 mars, à 18 heures, à la Casa d'Italia un concert-conférence dont le titre seul est tout un programme :

Vincenzo Bellini.—Gli amori nell'arte.

La participation à cette fête d'artistes turques telles que Mme Rita Mahmud (soprano) et Mlle Neddet Demir (mezzo soprano) qui chanteront des airs choisis de Bellini revêtira une signification toute particulière.

Un concert de musique bellinienne, est également prévu. Il aura lieu le 8 mars, à 16 h. 30, toujours à la «Casa d'Italia», sous la direction du Mo Carlo d'Alpino Capocelli et avec le concours de Mlle Lily D'Alpino Capocelli, (violin) de Mme H. Zellitch (soprano) et de Mlle M. Adamantides (id.), du tenor R. De Marchi, de M. Kaghélidès (basse) de la chorale du Dopolavro et de 30 professeurs d'orchestre.

L'entrée, à l'occasion de ces deux manifestations, est absolument libre.

Les conférences

L'Arkadaşlık Yurdu

Le Comité de l'Arkadaşlık Yurdu (ex-Amicale) a l'honneur d'inviter les membres et leurs familles à la conférence qui sera donnée dans son local le vendredi 1er mars à 17 heures prévenues par Monsieur A. Chiappe, professeur au Lycée de Galata-Saray, qui traitera le sujet suivant :

Madame de Sévigné

La conférence sera suivie du thé dansant habituel.

Pour les inscriptions, s'adresser au Secrétariat tous les soirs de 19 à 21 heures.

«Cours de turc au Halk Evi»

Des cours de turc ont été organisés au «Halk Evi» de Beyoglu ; ils ont lieu en pur turc tous les lundis et les mercredis, à 18 h. 30. Ceux qui désirent suivre ces cours sont priés de s'adresser à l'administration du «Halk Evi» de Beyoglu.

Chronique de l'air

Vienne-Venise en 80 minutes

Venise, 26. — L'aéroplane du service postal Vienne-Venise a pu couvrir ce parcours en 80 minutes établissant ainsi un nouveau record de vitesse sur cette ligne.

Cinq planeurs remorqués par un seul avion...

Moscou, 25. A. A. — Les pilotes soviétiques établirent un nouveau record mondial effectuant un vol par 5 planeurs remorqués par un avion.

Le pont sur le Kizilirmak

On projette de remplacer le vieux pont de 600 mètres de Bafra jeté sur le Kizilirmak par un nouveau en béton armé. Les cultivateurs de tabac de Bafra et d'Alacam qui produisent trois millions de kilos par an contribueront aux frais de construction en échange sur la vente de leurs tabacs une piastre par kilo.

Les éditoriaux de l'«Ulus»

Les ententes culturelles

Les accords culturels ont une grande importance du point de vue de la connaissance réciproque des peuples et de leurs relations. Si même, par suite des nécessités de la politique, les peuples qui ne sont pas proches par la culture, la langue, le sentiment et la pensée, sont amenés à s'unir, leur rapprochement ne saurait être ni très profond ni très radical. Dès qu'un beau jour, la situation politique se modifie, leurs liens se relâchent. Et l'entente purement politique se révèle aussi éphémère que si elle avait été inscrite sur de la glace. C'est pourquoi il faut renforcer par des accords culturels les accords politiques que l'on veut rendre durables.

Nous nous comprenons en quelque sorte involontairement et inconsciemment avec un peuple que nous connaissons de près, dont nous parlons la langue, dont nous partageons les sentiments. Certes, des frères eussent pu se quereller. Mais une fois leur colère tombée, ils se réconcilient aussitôt sans qu'il subsiste aucune trace de leur colère, réciproque. La situation est identique pour les peuples qui se comprennent et qui sont proches par la culture.

Il fut un temps où les peuples n'avaient pas voix au chapitre dans les accords entre les souverains et les diplomates. Et alors, on n'attachait pas d'importance aux accords culturels. Mais il a fallu commencer à en tenir compte à partir du moment où le sentiment national a commencé à jouer un grand rôle en politique. Car aujourd'hui, quel que soit le régime, il serait difficile d'imposer au peuple une politique contraire à celle qu'il désire. C'est pourquoi nous voyons ces temps derniers les ministres de l'éducation nationale marcher dans le domaine des combinaisons politiques sur les traces de leurs collègues des affaires étrangères.

Des échanges au point de vue culturel peuvent avoir lieu entre tous les peuples. Ils contribuent à nous enrichir au point de vue de l'esprit autant que les échanges économiques, au point de vue matériel. Abstraction faite de cet aspect général, la question a aussi un aspect politique orienté vers un grand objectif et auquel il faut attribuer une grande importance. Les accords culturels intervenus ces temps derniers entre les peuples sont de ce genre.

Le ministre autrichien de l'éducation nationale a été récemment à Rome et y a conclu un accord de ce genre. Puis le ministre de l'éducation nationale hongrois en a fait autant. Des accords de ce genre sont intervenus entre la Hongrie et la Pologne, entre la Pologne et l'Allemagne, et l'on travaille à en conclure beaucoup d'autres. Tous ces accords visent avant tout ceci : créer des cours d'histoire de leur culture, réciproque dans leurs universités, faire des recherches sur les questions culturelles, créer des instituts, faire de la propagande par le film et par la radio pour une meilleure connaissance réciproque des deux peuples.

S'il est facile de songer à tout cela et de tracer des programmes, le traduire sur le terrain des réalités est sensiblement plus difficile. Les peuples intéressés ont songé à se rapprocher davantage à la faveur d'accords de ce genre. Leur rôle sera aussi essentiel pour le renforcement de l'entente balkanique. Aussi nous ne disons pas seulement que le moment est venu de procéder à des accords culturels entre les peuples des Balkans, mais nous en sommes aussi profondément convaincus.

Zeki Mesud Alsau.

Les corporations en Italie

Rome, 26. — La corporation des gens de mer et de l'air, a continué, hier, ses travaux sous la présidence de l'hon. Pala. La discussion a roulé sur la ratification de la convention internationale de Bruxelles concernant la responsabilité des propriétaires de bateaux et sur les polices de charge. Elle a accepté deux motions à cet égard qui interprètent le point de vue commun des armateurs et des gens de mer.

Les funérailles du Grand Rabbini de Rome

(De notre correspondant particulier)

Rome, 26. — En présence d'une immense foule se sont déroulées les funérailles du Grand Rabbini de Rome, Angelo Sacerdoti.

M. Angelo Sereni, ex-président de la communauté israélite, a prononcé une émouvante oraison funèbre. Il a rappelé la bienveillance du Duce envers les Juifs d'Italie, ainsi que la collaboration constante qui existait entre le Chef du gouvernement et le Grand Rabbini défunt.

M. Hugo Recanat, président actuel de la communauté israélite de Rome, a fait l'éloge du disparu. Sur un total de 13.000 Juifs habitant à Rome, 7.000 assistèrent à cette solennité. Presque tous pleuraient. On remarquait entre autres, 3.000 enfants en uniforme de l'organisation « Balilla ».

Parmi les personnalités éminentes assistant à la cérémonie figuraient le Marquis Dentice di Acadia, vice-président de Rome, comme représentant du gouvernement, un représentant du secrétariat fédéral fasciste, 50 officiers représentant toutes les armes de la garnison, le général Dinola, en qualité de commissaire royal, une délégation des étudiants Juif-Allemands, réfugiés d'Allemagne, ainsi que tous les Rabbins d'Italie, et toutes les personnalités israélites de Rome. Dans les quartiers juifs, tous les magasins étaient fermés.

Le cercueil a été transporté jusqu'au Temple par les représentants de tous les Rabbins.

Le général Asinari di Bernozzo a envoyé un télégramme de condoléances, au nom de S.M. le Roi ; le comte del Vascello, sous-secrétaire d'Etat à la Présidence du conseil, a envoyé un télégramme de la part du gouvernement.

Les conférences et les conférenciers

Le général Ismet İnönü parlant l'autre jour à la radio d'Ankara, l'occasion du troisième anniversaire de la fondation des Maisons du Peuple, a expliqué les devoirs qui incombent aux conférenciers s'ils tiennent à rendre intéressantes leurs conférences à l'auditoire. En ce faisant, il a abordé un sujet très important. Chez nous beaucoup de personnes croient que la conférence est une « gymnastique de mots » et si elles se sentent tant soit peu capables de parler en public, elles imaginent que pendant des heures, elles arriveront à intéresser leur auditoire sur un sujet quelconque. D'après leur conception quelques phrases sonores, l'emploi de quelques mots à grand effet, suffisent au succès de leur conférence; surtout si elles disposent d'une voix forte.

Or, il n'en est pas du tout ainsi. C'est par l'impression qu'il a produite sur ses auditeurs que le conférencier doit juger du succès de sa conférence et ce n'est, ni par de belles paroles prononcées d'une voix forte ni par de jolis mots qu'il peut la communiquer. Il s'agit d'instruire l'auditoire; une conférence d'une heure suppose un travail préalable de 10 heures et des renseignements puisés dans divers ouvrages.

Dans une année on ne peut donner que quelques conférences seulement. On ne doit pas oublier que si les auditeurs ont pris la peine de venir entendre le conférencier c'est pour profiter de ses enseignements et non pour lui permettre de réaliser des « effets » oratoires; sinon c'est un manque d'égards à leur endroit. Jusqu'ici malheureusement nous assistions à peu de conférences préparées avec soin et les salles étaient vides à l'exception d'auditeurs obligés de faire acte de présence.

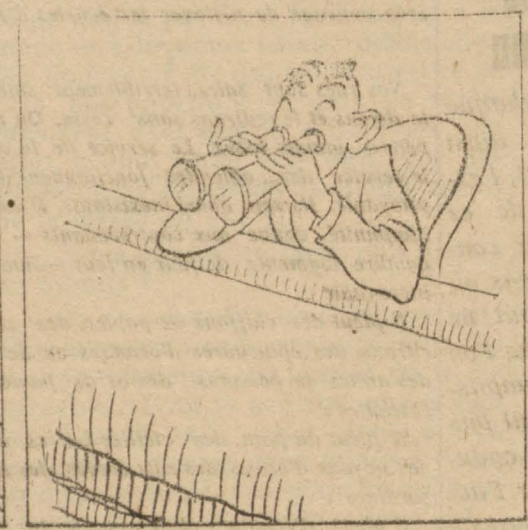
Nous estimons que le meilleur moyen de remédier à cet état de choses est d'établir des conférences contradictoires qui obligent les orateurs à se préparer pour soutenir la controverse.

(Milliyet)

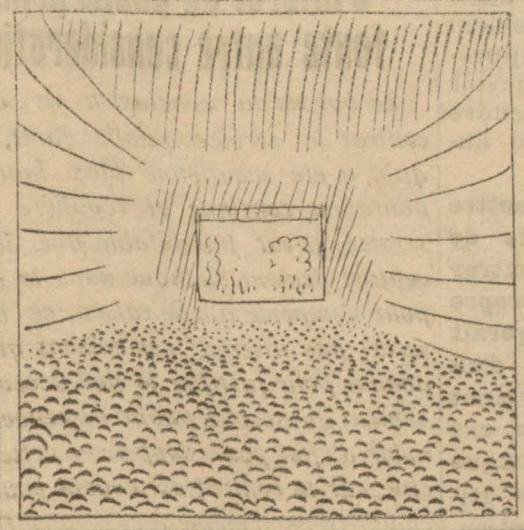
Mümtaz Faik



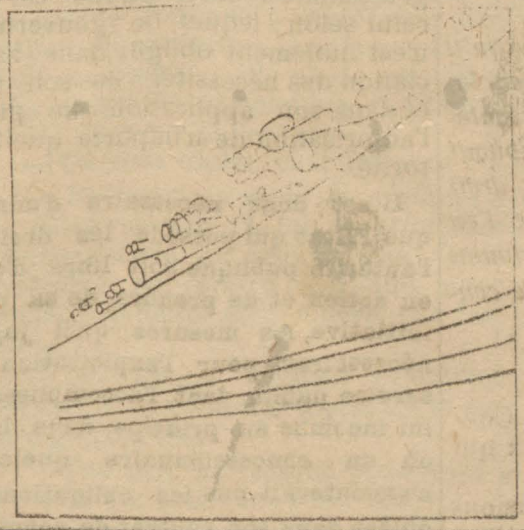
— Nos théâtres sont petits mais cela a aussi son avantage



... Nous n'avons pas besoin de lorgnettes...



... et de partout on peut suivre facilement le spectacle



... en Europe, les théâtres prennent l'aspect d'observatoires !



— Cependant, il est des scènes que l'on aurait aimé voir de l'autre bout de la lunette !

(Dessin de Cemal Nadir Güler à l'«Aksami»)

La ville entière chantera et dansera la musique merveilleuse du film sensationnel

Vienne.. ville d'amour

(Geschichten aus dem Wienerwald)

La perfection des perfections... le film plein de charmes et d'amour réalisé sur les motifs célèbres de la fameuse Valse de Strauss "Wienerwald", avec : Magda Schneider, Georg Alexander, Leo Slezak le célèbre Ténor Viennois et le plus beau... le plus charmant des jeunes premiers Wolf Albach-Retty le ravissant petit soldat de la Parade du Printemps.

Au programme : Paramount Actualités les meilleures à partir de ce soir au Ciné MELEK

CONTE DU BEYOĞLU

LE PRET

Par ALBERT JEAN

La voix d'Adrienne s'éleva, nette et catégorique.

— Si tu ne t'arrêtes pas au prochain garage pour faire arranger ton klaxon, moi je descends !

Philippe Ardouin haussa les épaules :

— Il va faire nuit dans un quart d'heure et la lueur des phares remplacera avantageusement l'avertisseur. Mais la jeune femme insista :

— Tiens ! Regarde l'écrêteau ?... « Ravitaillement en essence à trois cents mètres »... Il y a certainement un mécanicien...

Philippe comprit qu'il serait vain de chercher à lutter contre l'entêtement de sa compagne :

— Et bien, soit !... On va s'arrêter... Tu es contente ?

Deux pompes à essence dressaient leurs grêles silhouettes en bordure de la route, devant un atelier vitré que l'ombre crépusculaire envahissait.

Un homme en cote bleu surgit, à l'appel de Philippe :

— Vous désirez ?

— Pouvez-vous démonter mon avertisseur ? J'ai beau appuyer sur le macaron, impossible de le faire marcher. Il doit y avoir un court-circuit.

L'homme se gratta le cuir chevelu, entre l'oreille et la casquette :

— C'est qu'il est bien tard ! objectait-il... Mes ouvriers sont déjà partis.

— Allons ! Faites un petit effort ! insista le voyageur.

Les sourcils crispés par l'attention, le mécanicien commença de vérifier l'état des charbons et les contacts de l'appareil :

— C'est bien ce que je craignais : il va falloir démonter le dynamo.

— Ce sera long ? demanda Adrienne.

— Oui. Assez !

Et le patron du garage ajouta :

— Vous ne savez pas ce que je vous conseille ?

— Non.

— Je vais vous prêter une corne à main. J'en ai une excellente, qu'on entend de très loin... Et de cette façon, vous ferez arranger votre klaxon tout tranquillement, quand vous serez rentrés chez vous.

— Mais cette corne va vous faire défaut ? objecta Philippe.

— Non ! Je ne m'en sers pas, pour le moment. Et vous n'aurez qu'à me la rendre, la première fois que vous repasserez par ici.

En un tournemain, le garagiste avait pris dans un casier une courte trompe nickelée dont un treillis métallique obturait le pavillon et il l'assujettissait, avec un fil de fer, au ras du pare-brise. Puis, pressant la poire de caoutchouc, il en tira un appel rauque et sonore :

— De cette façon, vous voilà tranquilles ! Et, vous savez, ce n'est pas la peine de me la retourner ? Je n'en suis pas pressé à quelques jours... Vous n'avez qu'à me laisser votre adresse. Je vais souvent à Paris et je passerai reprendre cette corne à votre garage à la première occasion.

Mme Ardouin tricotait, une semaine plus tard, devant la fenêtre de sa salle à manger, quand son mari lui annonça :

— Je viens de recevoir un coup de téléphone des Laborel qui nous invitent à aller passer le week-end chez eux, à la campagne.

— Tu as accepté ? demanda Adrienne.

— Naturellement !... Et en partant, nous passerons par la Beauce. Ce sera une occasion de rendre à ce brave homme la corne qu'il nous a prêtée l'autre jour.

Le garagiste bavardait avec un représentant de commerce sur le seuil de son atelier, quand la voiture stoppa devant une des pompes à essence. Et, dès qu'il eut reconnu ses obligés, le patron s'exclama :

— Il ne fallait pas vous déranger ! Je vous avez bien dit que ce n'était pas pressé !

— Mais si ! Nous n'allions pas garder cette corne indéfiniment, répliqua Philippe.

Il serait le pavillon nickelé entre ses doigts gantés et, parce que l'interlocuteur du garagiste le regardait, il lui expliqua :

— Heureusement que le patron nous a prêtée cet appareil, vendredi dernier ! Mon klaxon ne fonctionnait plus et ma femme refusait de continuer à rouler dans ces conditions !

L'inconnu sourit de biais sous sa moustache :

— Il y a encore des gens serviables !

— Et confiants ! ajouta Philippe...

Je sais bien que le patron nous avait demandé notre adresse, à Paris ; mais enfin, il pouvait très bien ne jamais nous revoir ! C'était pour lui un risque à courir.

Le représentant de commerce avançait la main :

— Vous permettez que je regarde cette corne ?

— Oh ! Elle n'a rien d'extraordinaire ! intervint le garagiste... C'est du modèle courant.

— Je ne vous dis pas le contraire. Mais justement, j'en ai besoin d'une pour ménager mes accus... Je vous l'achète.

— Elle n'est pas à vendre ! répliqua sèchement le patron.

Alors, ce fut rapide, précis, imprévisible. Le bras de l'inconnu se détendit et son poing frappa le garagiste au centre du menton.

— Etourdi par le choc, l'homme vacilla puis s'écroula d'un bloc.

Philippe empoigna le représentant de commerce, au bras du bras.

— Vous êtes fou ! s'exclama-t-il.

— Fichez-moi la paix ! grogna l'agresseur du garagiste.

Il s'était penché sur le corps de son adversaire. Sec, un délice de menottes cliqueta :

Et quand l'inconnu se releva :

— Passez-moi la corne ! commanda-t-il à Philippe, sur un ton d'autorité insupportable.

Ardouin, maté, obéit.

L'homme saisit alors une pince sur l'établi et dévissa le pavillon de l'avertisseur.

— Regardez !

Bloqué dans un épaississement du métal, une pierre rouge étincelait, en dérivation du tube fileté de l'appareil.

— Voici le rubis de Mehmed pacha, qui lui a été dérobé, il y a deux mois, dans un palace de Zagreb...

Le type que je viens d'envoyer dans les pommes devant vous est un reculeur de profession... Sentant que la police le traquait, il a voulu se débarrasser de ce joyau encombrant... Il avait spéculé sur votre négligence de passant et il comptait bien que vous ne rapporteriez pas cet accessoire. Il se serait chargé, d'ailleurs, d'aller le récupérer, une fois le danger passé...

Voire honnêtement, votre délicatesse ont déjoué les calculs de cet homme...

Permettez à l'inspecteur Tourrette de vous présenter tous ses remerciements pour l'aide involontaire que vous lui avez apportée dans cette affaire !

— Mais cette corne va vous faire défaut ? objecta Philippe.

— Non ! Je ne m'en sers pas, pour le moment. Et vous n'aurez qu'à me la rendre, la première fois que vous repasserez par ici.

En un tournemain, le garagiste avait pris dans un casier une courte trompe nickelée dont un treillis métallique obturait le pavillon et il l'assujettissait, avec un fil de fer, au ras du pare-brise. Puis, pressant la poire de caoutchouc, il en tira un appel rauque et sonore :

— De cette façon, vous voilà tranquilles ! Et, vous savez, ce n'est pas la peine de me la retourner ? Je n'en suis pas pressé à quelques jours... Vous n'avez qu'à me laisser votre adresse. Je vais souvent à Paris et je passerai reprendre cette corne à votre garage à la première occasion.

Mme Ardouin tricotait, une semaine plus tard, devant la fenêtre de sa salle à manger, quand son mari lui annonça :

— Je viens de recevoir un coup de téléphone des Laborel qui nous invitent à aller passer le week-end chez eux, à la campagne.

— Tu as accepté ? demanda Adrienne.

— Naturellement !... Et en partant, nous passerons par la Beauce. Ce sera une occasion de rendre à ce brave homme la corne qu'il nous a prêtée l'autre jour.

Le garagiste bavardait avec un représentant de commerce sur le seuil de son atelier, quand la voiture stoppa devant une des pompes à essence. Et, dès qu'il eut reconnu ses obligés, le patron s'exclama :

— Il ne fallait pas vous déranger ! Je vous avez bien dit que ce n'était pas pressé !

— Mais si ! Nous n'allions pas garder cette corne indéfiniment, répliqua Philippe.

Il serait le pavillon nickelé entre ses doigts gantés et, parce que l'interlocuteur du garagiste le regardait, il lui expliqua :

VIE ECONOMIQUE et FINANCIERE

Les importations françaises sont soumises à partir d'aujourd'hui au tarif ordinaire

Le traité de commerce franco-turc qui expire aujourd'hui, le 27 février 1935 n'ayant pas été renouvelé, les marchandises importées chez nous de la France seront soumises, au tarif douanier ordinaire.

Jusqu'ici on appliquait la convention de clearing intervenue avec ce pays et qui favorisait nos produits dans une proportion de 30 %. L'avoir des négociants français qui est bloqué en Turquie représente environ huit millions de Litras, ce qui démontre que la France a restreint de plus en plus ses achats chez nous.

La nouvelle convention tendra donc à régulariser les transactions commerciales franco-turques.

Les marchandises françaises embarquées dans un port français à destination de la Turquie jusqu'au 13 février soir et pour lesquelles les déclarations auront été remises à la douane jusqu'au 27 février soir bénéficieront des dispositions du traité de commerce.

Le traité de commerce franco-turc avait été conclu le 11 août 1933 et avait été renouvelé depuis lors de six en sept mois. Une clause prévoyait sa dénonciation de part et d'autre avec un préavis d'un mois.

C'est ce que notre gouvernement a fait par un communiqué en date du 27 janvier dernier.

À la Bourse

La valeur actuelle des actions et obligations des emprunts contractés par le gouvernement.

Emprunt intérieur 1918. — La valeur nominale est de 100 Litras, rapportant 5 Litras d'intérêt par an. Le cours actuel étant de Litras 96,50 il rapporte 3,25 % par an.

Emprunt à primes Ergani 1933. — La valeur nominale est de Litras 100, rapportant 5 Litras. Le cours actuel étant de 97 Litras, il rapporte 5,12,5 % par an. Deux fois par an il y a des tirages à primes.

Emprunt Erzerum-Sivas. — La valeur nominale est de 100 Litras, rapportant 7 Litras d'intérêt par an. Le prix actuel étant de 95 Litras, il rapporte 7,125 % par an.

Unifié turc 7 1/2 1re émission 1933. — La valeur nominale est de 500 frs. français ou Litras 41,50 rapportant par an 37,50 francs ou 3,10 Litras. Le prix actuel étant de Litras 30, le rapport annuel est de 10,625 %.

Unifié turc 7 1/2 2me Emission 1933. — La valeur nominale est de 500 frs. français ou Litras 41,50 rapportant par an 33,50 francs ou Litras 3,10. Le cours actuel étant de Litras 28,60 le rapport annuel est de 11,125 % par an.

Unifié turc 7 1/2 3me Emission. — La valeur nominale est de 500 frs. Litras 41,50 rapportant 3,10 Litras. Le cours actuel est de Litras 29 ; il rapporte 11 % par an.

Actions Chemin de fer d'Anatolie 1re et 2me Emission. — La valeur nominale est de 250 francs suisses rapportant par an 11,25 francs suisses ou Litras 4,60. La valeur actuelle étant de Litras 47,60 le rapport annuel est de 10 %.

Obligations Chemin de fer d'Anatolie 60 %. — La valeur nominale est de 150 francs suisses ou Litras 61,20 rapportant par an 6,75 francs suisses ou Litras 2,70. Le prix actuel étant de Litras 25,90, il rapporte 10,75 % par an.

La standardisation de nos produits d'exportation

Les spécialistes allemands du ministère de l'Economie s'occupant de la standardisation de nos produits d'exportation examinent tout d'abord ce qu'il y a lieu de faire dans ce sens pour nos figures et rainés d'Izmir.

FANTOMAS

une passionnante aventure qui se déroule dans une atmosphère d'angoisse et de mystère. Nul n'a pu découvrir la personnalité de :

FANTOMAS

dont vous verrez les étonnants exploits

Demain soir au S A R A Y

Vertèbres : Tania Fedor, Jean Galland, Bourdelle, Worms, Anielka Elfer, Gaston Modot

On demande des agents pour la vente à domicile d'appareils Electro Domestiques

On exige une parfaite moralité, des capacités commerciales et de bonnes références.

Inutile de se présenter si l'on ne réunit pas les conditions. Ces agents seront rémunérés à la commission et pourront s'ils sont capables se faire un revenu attrayant.

S'adresser par écrit Boite Postale No 1061 avec mention «Service Propagande» en fournissant tous renseignements utiles.

La fusion des raffineries de sucre

A la suite de la fusion des raffineries de sucre, le Comité qui en avait été chargé a soumis au ministère de l'Economie le rapport indiquant les mesures à prendre pour le développement de l'industrie sucrière, et pour diminuer les prix de revient de façon à vendre le sucre à meilleur marché.

Le marché des tabacs

Les négociants en tabacs vont se réunir pour examiner les causes du peu d'activité du marché des tabacs. D'aucuns estiment qu'il est inutile de leur réclamer des déclarations et de soumettre celles-ci à un droit de timbre de une livre turque. Quoi qu'il en soit, le ministère de l'Economie a invité la Chambre de commerce à suivre de près les délibérations de ces négociants et de lui en communiquer les résultats.

La récolte des noisettes

Depuis le commencement de la récolte, il a été expédié du port de Trabzon à destination de l'intérieur du pays ou de l'étranger trois millions et demi de kilos de noisettes décortiquées. L'exportation des noisettes a atteint 176000 kilos seulement contre 54300 kilos de l'année précédente soit une diminution très sensible.

Néanmoins ces derniers jours le marché est fermé et à la bourse de Londres nos noisettes décortiquées

sont vendues à bon prix. Celles de Giresun sont cotées à 665 francs ctf Trieste.

Adjudications, ventes et achats des départements officiels

La commission des achats de la base navale d'Istanbul met en adjudication pour le 28 février 1935 la fourniture de 200 tonnes de mazout au prix de Litras 12000.

La commission des achats du com-

mandant général de la surveillance douanière met en adjudication pour le 7 mars 1935 la fourniture de 450 mètres de draps bleumarine de production nationale au prix de 1125 Litras.

Suivant le cahier des charges que l'on peut se procurer au prix de Litras 5, la direction des fabriques militaires met en adjudication pour le 9 mars 1935 la fourniture de matériel chimique au prix de 10000 Litras.

La commission des achats de l'intendance militaire d'Istanbul met en adjudication pour le 10 mars 1935 au prix de Litras 2882 la fourniture de 4190 essuie-mains, de 155 pour bains, de 405 pestemal et 32 couvertures de lit.

Pour le 10 mars 1935 au prix de Litras 7200 de 600 lits laqués.

Pour la même date au prix de Litras 745 de 1627 kilos d'huile pour machines à coudre, 700 kilos de pétrole, 40 kilos d'huile minérale.

Pour le 27 février 1935 au prix de Litras 250 de 50000 boutons pour pyjamas.

Pour la même date au prix de Litras 70 de 50 chaises pour ouvriers.

MOUVEMENT MARITIME

LLOYD TRIESTINO

Galata, Merkez Rihim han, Tel. 44870-7-8-9

DEPARTS

DALMAZIA partira mercredi 27 Février à 17 heures pour Bourgas, Varna, Constantza, LLOYD EXPRESS

Le paquebot-poste de luxe VIENNA, partira le Jeudi 28 Février à 10 h. précises pour Le Pirée, Brindisi, Venise et Trieste. Le bateau partira des quais de Galata. Service comme dans les grands hôtels. Service médical à bord.

CALDEA partira, jeudi 28 février à 17 h. pour Bourgas, Varna, Constantza, Novorossisk, Batoum, Trébizonde et Samson.

PALESTINA partira Samedi 2 Mars à 18 h pour Salonique, Mételin, Smyrne le Pirée, Patras, Brindisi, Venise et Trieste.

AVENTINO partira Lundi 4 Mars à 17 heures pour Pirée, Patras, Naples, Marseille et Gênes.

QUIRINALE partira Mercredi 6 Mars à 17 h. pour Bourgas, Varna, Constantza, Novorossisk, Batoum, Trébizonde, Samson.

ABBZIA partira Mercredi 6 Mars à 17 h. pour Bourgas, Varna, Constantza, Souline, Galatz, et Braila.

ISEO partira mercredi 6 Mars à 18 heures pour Cavalla, Salonique, Volo, le Pirée, Patras, Santi-Quaranta, Brindisi, Venise et Trieste.

Le paquebot-poste de luxe ADRIA partira le Jeudi 7 Mars à 10 h. précises, pour Le Pirée, Brindisi, Venise et Trieste. Le bateau partira des quais de Galata. Service comme dans les grands hôtels. Service médical à bord.

Service combiné avec les luxueux paquebots des Sociétés ITALIA et COSULICH. Sauf variations ou retards pour lesquels la compagnie ne peut pas être tenue responsable.

La Compagnie délivre des billets directs pour tous les ports du Nord, Sud et Centre d'Amérique, pour l'Australie la Nouvelle Zélande et l'Extrême-Orient.

La Compagnie délivre des billets mixtes pour les parcours maritime-terrestre Istanbul-Paris et Istanbul-Londres. Elle délivre aussi les billets de l'Aero Espresso Italiana pour Le Pirée, Athènes, Brindisi.

Pour tous renseignements s'adresser à l'Agence Générale du Lloyd Triestino, Merkez Rihim Han, Galata, Tel. 44878 et à son Bureau de Pera, Galata-Seraf, Tel. 44870.

FRATELLI SPERCO

Galata, 6ème Vakuf Han (Ex-Arabian Han) 1er Etage Téléph. 44792 Galata

Départs pour

Vapeurs

Compagnies

Dates

(sauf imprévu)

Anvers, Rotterdam, Amsterdam, Hambourg, ports du Rhin

Orestes

Ceres

Compagnie Royale Néerlandaise de Navigation à Vap.

vers le 7 Mars

vers le 15 Mars

Bourgas, Varna, Constantza

Orestes

Geres

vers le 8 Mars

vers le 12 Mars

Pirée, Gênes, Marseille, Valence

Durban Maru,

Delagoo Maru,

Lyons Maru,

Nippon Yusen Kaisha

vers le 16 févr.

vers le 20 mars

vers le 20 avril

C.I.T. (Compagnia Italiana Turismo) Organisation Mondiale de Voyages. Voyages à forfait. Billets ferroviaires, maritimes et aériens. 50 o/o de réduction sur les Chemins de Fer Italiens

S'adresser à : FRATELLI SPERCO Galata, Tél. 44792

Compagnia Genovese di Navigazione a Vapore S.A.

Service spécial de Trébizonde, Samson, Inebolon et Istanbul directement pour : VALENCE et BARCELONE

Départs prochains pour : NAPLES, VALENCE, BARCELONE, MARSEILLE, GENES, SAVONA, LIVOURNE, MESSINE et CATANE

518 CAPO PINO le 5 Mars

518 CAPO FARO le 19 Mars

518 CAPO ARMA le 2 avril

Départs prochains directement pour : BOURGAS, VARNA, CONSTANTZA :

518 CAPO FARO le 3 Mars

518 CAPO ARMA le 17 Mars

518 CAPO PINO le 31 Mars

Billets de passage en classe unique à prix réduits dans cabines extérieures à 1 et 2 lits, nourriture, vin et eau minérale y compris.

Connaissances directs pour l'Amérique du Nord, Centrale et du Sud et pour l'Australie.

Pour plus amples renseignements s'adresser à l'Agence Maritime, LASTER, SIL, WAGONS-LITS-OOOK, Pera et Galata, au Bureau de voyages NATTA, Pera (Téléph. 44941) et Galata (Téléph. 44514) et aux Bureaux de voyages «ITA», Téléphone 43542.

Théâtre de la Ville

Tepebaşı

Ce soir

LeRevisieur

Comédie

N. Gogol

Le vendredi, matinée à 14 h. 30

Théâtre de la Ville

(ex-Théâtre Français)

